



## Cdd, quelles sont les obligations de l'employeur

Par **papillon0805**, le **12/03/2013** à **09:46**

j'ai effectué un contrat cdd de 6 mois, sans aucune absence et toujours ponctuel.  
les 2 premiers mois ont été très difficiles, limite harcèlement moral.  
1 jour avant la fin du cdd j'ai été convoqué pour m'entendre dire qu'il n'était pas renouvelé vu la conjoncture actuel...1 mois après cette fin de cdd je trouve une offre d'emploi correspondant à mon ex-employeur où il cherchait une personne en cdi pour le même poste que j'occupais avant..est-il dans son droit de recruter ailleurs??  
merci de me répondre.

Par **P.M.**, le **12/03/2013** à **11:20**

Bonjour,  
Aucune des parties signataires d'un CDD n'a d'obligation vis à vis de l'autre lorsqu'il arrive à terme au niveau de la conclusion d'un nouveau contrat...

Par **cabinet JWS**, le **12/03/2013** à **12:51**

Bonjour,

L'employeur n'a pas l'obligation de vous proposer un CDI à l'issue de votre CDD.

Sentiments dévoués.

CABINET JWS MAITRE JOACHIM SCAVELLO

[www.avocats-jws.fr](http://www.avocats-jws.fr)

Par **papillon0805**, le **12/03/2013** à **18:14**

merci de vos réponses

Par **vanessavana**, le **30/05/2013** à **23:27**

Qu'en est-il pour un contrat d'apprentissage? L'employeur est-il dans l'obligation de proposer à l'apprenti en fin de contrat de postuler s'il y a une procédure de recrutement pour un poste?

Par **P.M.**, le **31/05/2013** à **00:26**

[citation]Qu'en est-il pour un contrat d'apprentissage? L'employeur est-il dans l'obligation de proposer à l'apprenti en fin de contrat de postuler s'il y a une procédure de recrutement pour un poste?

[/citation]

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...